

Chaque mois, recevez l'actualité RH dans votre boîte mail

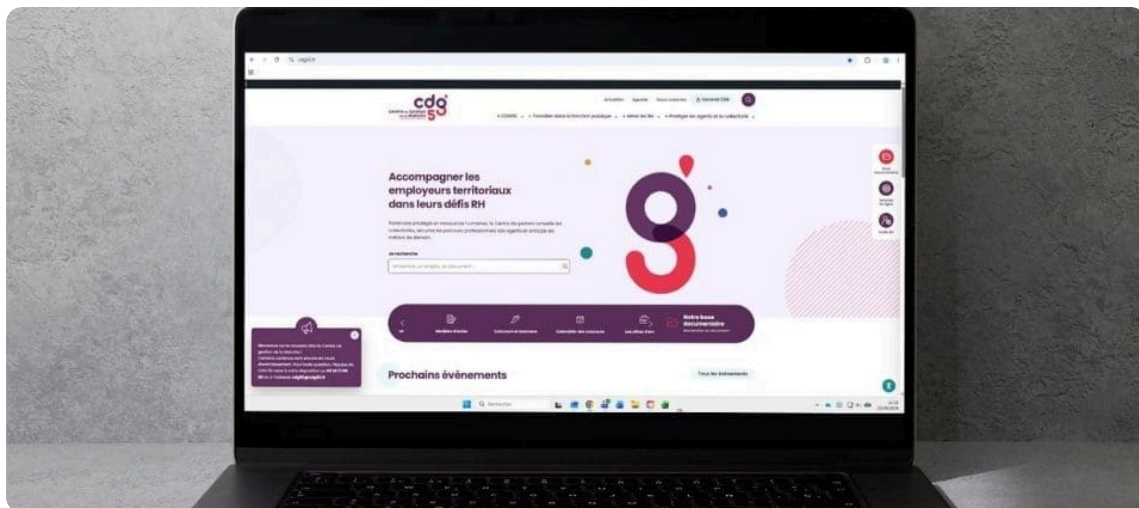


Une nouvelle gouvernance pour le CDG



Jeudi 16 juillet 2026, le nouveau Conseil d'administration du CDG 50 a élu Hubert LEFÈVRE, conseiller municipal de Rauville-la-Bigot, à la présidence de l'établissement. Composé de 29 administrateurs représentant les collectivités et établissements publics de la Manche, ce nouveau Conseil d'administration porte la voix des territoires et de leurs enjeux.

- Hubert LEFÈVRE sera accompagné de 4 vice-présidents :
- Emmanuelle LEJEUNE, maire de Saint-Lô,
- Jacques GROMELLON, conseiller municipal de Pontorson,
- Christine LESOUËF, adjointe au maire de Torigny-les-villes,
- Jacques COQUELIN, maire de Valognes.



Le CDG 50 vous invite à découvrir son nouveau site Internet !

Plus clair, plus intuitif et pensé pour faciliter votre navigation, ce nouvel espace vous permet de retrouver plus simplement nos actualités, nos projets, nos ressources et toutes les informations qui font la vie du CDG 50.

Prenez quelques minutes pour parcourir les différentes rubriques, découvrir nos contenus et vous familiariser avec ce nouvel espace.

[Découvrir le nouveau site Internet](#)



Rencontres numériques 2026

Manche Numérique vous donne rendez-vous en septembre pour 3 journées consacrées au numérique dans les collectivités.

- 10 septembre à Tamerville,
- 17 septembre à Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 24 septembre à Tessy-Bocage.

Au programme : rencontres, démonstrations, échanges et découvertes avec Manche Numérique et ses partenaires.

Le CDG 50 sera présent les 17 et 24 septembre pour vous faire découvrir ses missions et échanger autour de vos projets.

Webinaires « 1h pour en parler »

- **jeudi 10 septembre à 9h** : élections professionnelles 2026 : la validation des listes électorales,
- **jeudi 17 septembre à 9h** : catalogue des missions : un outil au service de vos enjeux RH,
- **jeudi 24 septembre à 9h** : parentalité dans la FPT : les congés en pratique,

- **jeudi 1^{er} octobre à 9h** : réseau des secrétaires généraux de mairie : présentation du nouveau portail de démarches en ligne du Département : demarches-manche.fr (animé en partenariat avec le Conseil départemental de la Manche),
- **jeudi 8 octobre à 9h** : gale, tiques, punaises de lit et leptospirose : les parasitoses et zoonoses à connaître,
- **jeudi 15 octobre à 9h** : le recours aux agents contractuels (animé en partenariat avec la coopération normande).

Programme & inscription

Instances

Conseil médical (formation plénière) 11 septembre CAC/Ville de Cherbourg/CCAS de Cherbourg	Conseil médical (formation plénière) 25 septembre Affiliés/CD50/Région Normandie	CAP/CCP 1^{er} octobre	CST 26 novembre
--	---	---	----------------------------



Congé supplémentaire de naissance (CSN) : du changement depuis le 1^{er} juillet 2026

Depuis le 1^{er} juillet 2026, les assurés du régime général peuvent bénéficier d'un Congé Supplémentaire de Naissance (CSN) après un congé maternité, paternité et accueil de l'enfant ou un congé d'adoption. Ce nouveau dispositif permet de prolonger le temps passé auprès de son enfant, avec un congé pouvant aller jusqu'à 2 mois, sous certaines conditions | [en savoir plus](#)

Congés et arrêts maladie : les évolutions depuis le 1^{er} septembre

En cohérence avec les règles applicables depuis le 1^{er} septembre 2026 aux personnes relevant du régime général de l'assurance maladie, les modalités de gestion des arrêts de travail dans la fonction publique ont évolué | [en savoir plus](#)

Report des congés annuels : obligation d'informer l'agent

Le décret n°2026-768 du 11 août 2026 met en place le report pour des raisons tirées de l'intérêt du service | [en savoir plus](#)

ASA liées à la parentalité & certains événements familiaux : décret applicable dès le 1^{er} janvier 2027

Le décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 fixe la liste des ASA & aménagements horaires liés à la parentalité & à certains événements familiaux | [en savoir plus](#)

Temps partiel thérapeutique : les nouveautés au 1^{er} août 2026

Depuis le 1^{er} août 2026, de nouvelles règles s'appliquent à toutes les demandes de temps partiel thérapeutique (TPT), y compris aux renouvellements | [en savoir plus](#)

Rupture conventionnelle : de nouvelles évolutions

Deux décrets parus au Journal Officiel du 7 août 2026 modifient le dispositif de la rupture conventionnelle | [en savoir plus](#)

Simulation de la retraite progressive CNRACL désormais disponible dans PEP'S

Depuis le 6 juillet 2026, la plateforme PEP'S permet de simuler une retraite progressive CNRACL. Ainsi, vous pouvez estimer le montant de la pension en fonction de la date de départ et du taux d'activité envisagés.

Pour réaliser une simulation, accédez au service « Simulation de retraite CNRACL » dans la rubrique « Droits à pension », puis ajoutez un scénario « Retraite progressive » après avoir renseigné la carrière de l'agent.

Toutes les actualités



Ressources AGIRHE

Anticipez le renouvellement de vos lignes directrices de gestion (LDG)

Si vos LDG sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, elles cesseront d'être valables au 1^{er} janvier 2027. Il est donc essentiel d'engager dès maintenant leur révision afin de respecter vos obligations réglementaires et de garantir la continuité de votre politique RH.

Quel est l'objectif des LDG ?

Les LDG définissent les grandes orientations de la collectivité en matière de :

- pilotage des ressources humaines et GPEEC ;
- promotion et valorisation des parcours professionnels.

Quelle procédure suivre avant le 1^{er} janvier 2027 ?

1. réviser le contenu de vos LDG actuelles,
2. saisir le Comité Social Territorial (CST) pour avis sur votre projet révisé,
3. prendre un nouvel arrêté afin de donner effet à vos LDG avant l'échéance du 1^{er} janvier 2027.

Pour plus d'informations, [consultez la page dédiée sur le site Internet du CDG 50](#).

Procédure LDG sur AGIRHE :

1. créer les LDG :
 - se connecter à AGIRHE,

- créer un document LDG et compléter les rubriques via l'onglet « L.D Gestion »,
 - en cas de renouvellement, il suffit de dupliquer les LDG existantes et de les mettre à jour,
 - valider les informations.
2. déposer l'annexe
- imprimer le document LDG,
 - déposer l'annexe au format PDF dans AGIRHE.
3. Recueillir l'avis du CST
- CST CDG 50 : saisir la demande dans AGIRHE,
 - transmettre le dossier.
4. Prendre l'arrêté
- télécharger le modèle d'arrêté après avis du CST,
 - faire signer l'arrêté,
 - déposer l'arrêté signé et son annexe au format PDF dans AGIRHE.

N'attendez pas : anticipez dès maintenant le renouvellement de vos LDG afin d'assurer la continuité de votre politique RH.

Check-list mensuelle du secrétaire général de mairie

La rentrée est là, et avec elle son lot de dossiers à rouvrir, d'échéances à ne pas manquer et de sujets à anticiper avant la fin d'année.

Pour vous aider à reprendre sereinement et organiser vos priorités de septembre, le CDG 50 met à votre disposition sa check-list mensuelle :

Comptabilité

Titrer les redevances RODP (EDF, Orange, etc.)

Ressources humaines

- faire remplir aux agents le formulaire des droits au SFT,
- renseigner le RSU avant le 31 octobre 2026.

Élections professionnelles 2026

Les élections des représentants du personnel aux instances de dialogue social se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026, par voie électronique.

Dès à présent, les collectivités sont invitées à vérifier et, si nécessaire, mettre à jour les listes électorales établies à partir des données saisies dans AGIRHE. Les éventuels ajouts ou retraits d'agents devront être justifiés et transmis via AGIRHE.

Un [webinaire est organisé le 10 septembre 2026](#) pour vous accompagner dans l'édition et la vérification des listes électorales et répondre à vos questions.

Les listes devront être vérifiées et les éventuels justificatifs transmis **au plus tard le 22 septembre 2026**.



Et si vous deveniez juré de concours ?

Votre expertise peut contribuer à faire vivre les concours de la fonction publique territoriale. Participez aux jurys et prenez part à une étape essentielle du recrutement des agents territoriaux.

Devenir juré de concours

Avis de concours

- concours d'agent de maîtrise territorial | [en savoir plus](#)
- concours de médecin territorial | [en savoir plus](#)

Avis d'examen professionnel

- examen professionnel d'agent de maîtrise territorial | [en savoir plus](#)
- examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe | [en savoir plus](#)
- examen professionnel de technicien territorial principal de 2e classe (au titre de l'avancement de grade) | [en savoir plus](#)
- examen Professionnel d'E.T.A.P.S Principal de 1^{ère} classe | [en savoir plus](#)
- examen Professionnel d'E.T.A.P.S Principal de 2^e classe | [en savoir plus](#)



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche
139 rue Guillaume Fouace, CS 12309
50009 SAINT-LÔ CEDEX
02 33 77 89 00



[Se désinscrire](#)